

Commune de Saint-Genis-des-Fontaines

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre de conseillers	Convocation	Votes
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 21 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 23	Date d'envoi : 10/04/2026 Date d'affichage : 10/04/2026 Séance en date du : 14/04/2026 Heure : 19h00	- Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 10		
Objet : Représentation au Syndicat intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane		
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROYO, maire.		
Présence(s) : - M. Jean-Claude ROYO, maire - M. Sylvain VIVES, M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL, M. Michel VELLA, M ^{me} Cécile RIBOT, M. Damien COMPAGNE, adjoints - M ^{me} Annick GAYTON, M. Romain CHANUT, conseillers municipaux délégués - M ^{me} Christine TORRES, M. Gérard PARADEJORDI, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES, M. Thierry MOONEN, M ^{me} Martine GOUCHAN PICAUD, M. Christophe PICARD, M ^{me} Valérie GARCIA, M. Alain PIQUEMAL, M ^{me} Marie MIQUEL, M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS, M. Denis OLIVIERO, M. Jean-Philippe DUBOIS et M ^{me} Antoinette SANCHEZ, conseillers municipaux		
Absence(s) : M ^{me} Johanna XAVIER		
Procurations : M ^{me} Johanna XAVIER représentée par M. Gérard PARADEJORDI et M ^{me} Monique MASGRAU représentée par M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS		
Secrétaire de Séance : Madame Cécile RIBOT		

Monsieur le Maire,

Informe que la Commune est adhérente au Syndicat intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane.

Précise que celui-ci a été créé à l'initiative de l'Association des Maires et Adjointes-es des Pyrénées-Orientales par arrêté préfectoral le 16 juin 2012.

Indique que les communes, en tant qu'institutions les plus proches de la population, peuvent agir de façon pratique en facilitant l'apprentissage, la promotion et l'usage des langues catalane et occitane. Ainsi, elles peuvent participer à rapprocher ces langues des citoyens-es, de manière que ceux-ci se réapproprient un élément important d'identité culturelle et de cohésion sociale.

Le SIOCCAT pourra ainsi servir d'appui à l'action des communes membres, pour donner de la visibilité au catalan et à l'occitan dans l'espace public et dans la communication institutionnelle, jusqu'à l'affichage public bilingue, en passant par la révision, en collaboration avec les services compétents de l'État, des toponymes dont la graphie est erronée dans les plans cadastraux.

Ajoute que 129 communes ont adhéré au Syndicat.

Précise qu'il convient de désigner un délégué et un suppléant, qui nommera à son tour la représentation pour le comité syndical (par intercommunalité).

Propose au Conseil municipal de retenir Madame Catherine JEAN BRUNEL comme déléguée avec Monsieur Alain PIQUEMAL en suppléance.

République française • Département des Pyrénées-Orientales • Arrondissement de
Commune de Saint-Genis-des-Fontaines

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Désigne Madame Catherine JEAN BRUNEL comme déléguée avec Monsieur Alain PIQUEMAL en suppléance au Syndicat intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane.

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.